

Absente non excusée : Madame OCANA

Absent excusé : Monsieur GRAINDORGE donne procuration à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire a demandé à Monsieur BOUSQUET de présider le Conseil Municipal en attendant son arrivée et de commencer par les questions diverses.

Monsieur BOUSQUET demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour commencer par les questions diverses en attendant que Monsieur le Maire arrive. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

1. Informations et questions diverses :

- ✓ **Monsieur BARTET demande que soit abordée la question des courriers papiers envoyés aux conseillers.**

Monsieur BARTET demande de limiter les envois papiers par courrier et de les transmettre par mail sauf les convocations du Conseil Municipal.

Mr MOULAT et Mme GOMES continueront à recevoir les documents complets par courrier.

Approuvé à la majorité (11 pour et une abstention)

- ✓ **Point sur le document unique de prévention des risques professionnels**

Monsieur BARTET présente la formation à laquelle il a assisté sur la rédaction du document unique de prévention des risques professionnels qui est obligatoire pour chaque commune. Cette démarche nécessite l'information des agents car tout le personnel doit y adhérer. Etant donné qu'une phase d'observation et d'entretien en découlera pour collecter les informations. Un groupe de travail sera créé avec des élus et des agents, composé de Madame CARIVENC et DARRACQ, Monsieur BARTET et Monsieur MAYANS. Une réunion va être organisée pour expliquer cette démarche aux agents.

- ✓ **Présentation du compte administratif du syndicat de l'eau**

Monsieur le Maire rejoint la séance du Conseil Municipal.

Monsieur BOUSQUET présente le compte administratif 2011 et le budget primitif 2012 du syndicat de l'eau.

- ✓ **Présentation du compte administratif du syndicat d'électrification**

Monsieur BARTET présente le compte administratif 2011 et le budget primitif 2012 du syndicat d'électrification.

- ✓ **Installation d'un compteur gaz à la salle Palisses**

Monsieur BOUSQUET explique la difficulté de mesure de la consommation de gaz à la salle Palisses et il présente le devis de l'entreprise CROUXET pour installer un compteur précis de gaz. Monsieur MAYANS propose de faire une location hors gaz. Madame PARGADE souligne la nécessité d'établir une nouvelle convention de location.

Approuvé à l'unanimité

- ✓ **Choix du cabinet de contrôle pour le diagnostic accessibilité de la salle Palisses :**

Monsieur le Maire présente les devis reçus concernant le diagnostic accessibilité de la salle Palisses :

Société	Prix
DEKRA	540.00 € HT
APAVE	651.88 € HT
SOCOTEC	475.00 € HT

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité la société SOCOTEC

✓ **Choix du cabinet de contrôle pour le diagnostic amiante du préfabriqué de l'école**

Monsieur le Maire présente les devis concernant le diagnostic amiante du préfabriqué de l'école :

Société	Prix	Supplément par analyse
DEKRA	360.00 € HT	49 € HT
APAVE	345.00 € HT	35 € HT (friables et semi-friables) 60 € HT (semi-durs)
SOCOTEC	350.00 € HT	25 € HT (friables et semi-friables) 50 € HT (semi-durs)

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité la société SOCOTEC

2. Approbation du compte rendu de la séance du 17 février 2012 :

Approuvé à l'unanimité

3. Délibération de soutien à l'Office National des forêts

Monsieur le Maire présente la demande du syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace nature :

L'Office National des forêts est chargé par la loi de gérer les forêts dites « publiques » (entre autres les forêts domaniales et communales). Cette gestion consiste à satisfaire les trois fonctions essentielles attendues de ces espaces naturels :

- ✓ Economique : récolte de bois
- ✓ Patrimoniale : préservation de la biodiversité
- ✓ Sociale : accueil du public

Le syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace naturel dénonce les décisions votées aux conseils d'administration de l'ONF:

- ✓ Une diminution de 700 emplois
- ✓ Transfert de charges du budget de l'Etat vers celui de l'ONF.
- ✓ Fusions d'agences et fermetures des sites
- ✓ La spécialisation des métiers et l'abandon de la gestion plurifonctionnelle de vos forêts

par un chef de triage.

Monsieur BERSANS explique le fonctionnement de l'ONF. L'ONF est un EPIC, établissement public à caractère industriel et commercial rattaché à l'Etat. Il précise que si celui-ci est en déficit, l'Etat le compense.

Madame PARGADE précise qu'il n'y a pas assez d'éléments pour pouvoir se prononcer.

Monsieur le Maire ajoute que c'est la défense de l'emploi qui est demandée, car des postes vont être supprimés.

Au vu des éléments en sa possession, le Conseil Municipal décide de se prononcer uniquement sur la suppression des emplois.

Voté à la majorité (11 voix pour et 3 abstentions) pour que l'Etat renonce aux suppressions d'emploi à l'ONF.

4. Adhésion service voirie et réseau de l'Agence Publique de Gestion Locale

Le maire rappelle que par une mutualisation de leurs besoins et de leurs moyens, les collectivités des Pyrénées-Atlantiques se sont dotées de services d'expertise, d'appui et de conseil locaux, qu'elles utilisent en temps partagé.

Ont ainsi été mis en place le service administratif intercommunal, chargé d'aider les autorités territoriales et leurs collaborateurs dans la gestion des problèmes administratifs locaux, le service technique intercommunal, intervenant de la même manière dans la partie technique, le service informatique intercommunal permettant aux collectivités de s'informatiser

et d'utiliser des logiciels professionnels dans des conditions de bonne sécurité technique et économiques, le service d'urbanisme intercommunal répondant aux attentes des collectivités en la matière et le service voirie et réseaux intercommunal qui fournit aux collectivités adhérentes une assistance en matière de voirie et de réseaux, plus particulièrement d'eau potable et d'assainissement collectif.

Ces services sont gérés par l'Agence Publique de Gestion Locale, qui est un syndicat mixte regroupant les communes et les établissements publics adhérant aux divers services.

Pour tous les services, la formule d'adhésion est souple : la collectivité adhère à l'Agence par simple décision de son organe délibérant, cette délibération valant acceptation des statuts de l'Agence et du ou des règlements d'intervention des services pour lesquels l'adhésion est décidée. Symétriquement, la collectivité peut se retirer de tel ou tel service ou de l'Agence, à sa seule initiative et par simple délibération, la décision prenant effet au 1er janvier de l'année suivante.

Voté à l'unanimité

5. Affectation des résultats Atelier Relais 2011

Voté à l'unanimité

6. Approbation Budget primitif Atelier Relais 2012

Voté à l'unanimité

7. Affectation des résultats Assainissement 2011

Voté à l'unanimité

8. Mise à disposition du personnel communal au service assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service assainissement utilise l'agent d'entretien de la Commune pour l'entretien de la Station d'Épuration.

Il précise que ces frais de personnel sont estimés à 1865 €uros cette année. Cette estimation est révisable chaque année.

Monsieur le Maire propose que le service assainissement prenne en charge ces frais de personnel.

Coût horaire (salaire et charges patronales)	Nombre d'heures hebdomadaires	Nombre d'heures trimestriel	Coût total
16.95	2h * 48 = 96 heures	3.5h* 4 =14 heures	110h *16.95 = 1864.50

Voté à l'unanimité

9. Tarification Assainissement 2012

Monsieur le Maire rappelle que pour assurer l'équilibre financier du service entretien de notre réseau d'assainissement et de la station d'épuration, nous avons la possibilité d'augmenter le tarif de la redevance assainissement.

Monsieur MAYANS demande une augmentation de la redevance au niveau de celle du coût de la vie. Il précise que c'est mieux de faire une augmentation progressive plutôt qu'élevé plusieurs fois.

Monsieur BOUSQUET souligne que le budget étant excédentaire, cela permet de prévoir des travaux sans pour autant augmenter la redevance. Madame GOMES ajoute qu'il faut profiter des services de l'APGL au niveau du réseau d'assainissement pour faire un prévisionnel des travaux et avoir une vue à court et moyen terme des investissements à réaliser.

Voté à la majorité (11 voix pour et 3 abstentions) pour ne pas augmenter la redevance assainissement en 2012

10. Approbation Budget primitif Assainissement 2011

Voté à l'unanimité

11. Informations et questions diverses :

- ✓ **Préparation Budget Primitif 2012 de la commune**

Monsieur MAYANS présente le Budget Primitif 2012 de la commune par article.